



Fédération des
Entreprises
Romandes

FER Genève - FPE Bulle - UPCF Fribourg
FER Arcju - FER Neuchâtel - FER Valais

Procédure de consultation
FER No 17-2022

Personnes responsables:
M. R. Angelozzi

Date de réponse:
04.04.2022

Mise en œuvre du volet technique du 4^e paquet ferroviaire de l'UE – 2^e étape

Objectifs

1. Approuvez-vous l'objectif général du projet visant à mettre en œuvre le volet technique du 4^e paquet ferroviaire de l'UE (4RP-TP) en Suisse?

Oui, avec le 4RP-TP, l'UE vise surtout à unifier et renforcer le secteur ferroviaire au niveau international. La FER Genève estime qu'il est important que la Suisse puisse faire partie du réseau européen dans un cadre légal compatible avec celui de l'UE. Le réseau suisse est étroitement intégré au réseau européen grâce aux gares frontalières, et les axes de transit transalpins constituent des corridors fondamentaux pour le trafic européen. Il est donc essentiel de soutenir le volet technique qui vise une rationalisation de la multitude de réglementations nationales, et tend à simplifier les procédures pour les fabricants et les entreprises ferroviaires.

2. Voyez-vous des mesures supplémentaires ou d'autres mesures à mettre en œuvre afin de créer un système ferroviaire européen consolidé et d'améliorer la compétitivité du secteur ferroviaire?

Non.

Mesures

Harmonisation des prescriptions

3. L'orientation envisagée en vue de l'harmonisation des prescriptions, des procédures et des méthodes dans le domaine de l'interopérabilité vous convient-elle pour la Suisse également?

Oui, la Suisse doit poursuivre cette harmonisation afin d'être pleinement intégrée au système d'interopérabilité européenne.

4. À l'instar des précédentes règles en matière d'interopérabilité, il conviendrait d'appliquer les prescriptions, procédures et méthodes harmonisées et perfectionnées dans le cadre du 4RP-TP également au domaine non interopérable, lorsque cela se justifie à des fins d'optimisation. Êtes-vous d'accord avec cela?

Oui.

Réduction des règles nationales dans le domaine interopérable

5. *Pensez-vous que la réduction de la complexité actuelle, due aux différentes règles nationales, pour les entreprises requérantes telles que les entreprises de transport ferroviaire (ETF) ainsi que pour les fabricants de véhicules et de sous-systèmes, qui est prévue dans le cadre de la mise en oeuvre du 4RP-TP, est suffisante ou opportune?*

Elle est opportune. Pour les entreprises requérantes et les entreprises impliquées dans les procédures d'homologation, cela signifie un traitement plus efficace, de la transparence et une plus grande sécurité juridique, notamment dans le cas d'homologations valables pour plusieurs pays; pour les fabricants de véhicules et d'autres produits de technique ferroviaire, cela signifie également une réduction de la complexité technique en raison de la diminution des caractéristiques spécifiques aux pays.

Uniformisation des procédures d'homologation pour les sous-systèmes ferroviaires

6. *Considérez-vous que les adaptations proposées afin de standardiser les procédures d'homologation pour les sous-systèmes sur la base du 4RP-TP sont suffisantes ou opportunes?*

Les adaptations sont opportunes. Elles sont nécessaires pour participer à un système de réseau interopérable en Europe. La Suisse adresse par là un signal clair à l'UE en exprimant sa volonté de participer aux efforts de renforcement du secteur ferroviaire dans le cadre de ce volet technique.

Renforcer l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer et la coopération avec et entre les autorités sécuritaires nationales et les services d'enquête sur les accidents

7. *Considérez-vous que l'orientation et les moyens proposés pour renforcer l'ERA et la coopération entre les autorités sécuritaires et les services d'enquête sur les accidents sont pertinents?*

Oui.

Autres questions

Conséquences:

8. *Voyez-vous d'autres conséquences notables en plus de celles mentionnées dans le projet (sur la Confédération, l'économie nationale, l'environnement, etc.)?*

Non.

Autres remarques:

9. *Avez-vous des remarques à formuler concernant les autres sujets du projet?*

Non.

10. *D'après vous, y a-t-il des sujets qui n'ont pas été suffisamment pris en compte, lesquels et pourquoi?*

Non.

En conclusion, la FER soutient ce volet technique qui a pour objectif d'encourager la réalisation d'un espace ferroviaire européen. En effet, ce 4^e volet crée les conditions pour que le secteur ferroviaire ait accès à des procédures d'autorisation simplifiées, permet d'harmoniser en commun les réglementations relatives à l'interopérabilité technique et aux standards de sécurité, et forme pour la Suisse le socle de sa participation au développement des réglementations prévues par l'UE dans le cadre de la numérisation du secteur ferroviaire. Il serait aussi particulièrement intéressant de développer les offres de train de nuit pour les déplacements entre les capitales européennes, si la demande est justifiée.